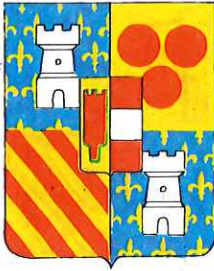


Province de LUXEMBOURG

Commune
de
PALISEUL**ARRETE DU**
BOURGMESTRE**Le Bourgmestre,**

- Vu la demande en date du 07 JUIN 2020 de l'entreprise JEROUVILLE de Libramont sollicitant l'autorisation d'interdire la circulation dans la rue Devant Le Bois à CARLSBOURG pour des travaux de pose d'égouttage ;
- Considérant qu'il convient de garantir la sécurité des ouvriers oeuvrant sur le chantier et celle des usagers de la route;
- En application de l'article 133 al. 2 de la nouvelle loi communale;

ARRETE :

Art. 1 : la circulation sera interdite, sauf service de secours et riverains, dans la rue Devant le Bois à CARLSBOURG du 03 Août 2020 au 11 Septembre 2020.

Art. 2 : la signalisation sera placée sous la responsabilité de l'auteur des travaux, conformément aux règlements et lois en vigueur.

Art. 3 : la déviation se fera via la rue des Ronchis et N 95 ;

Art. 4 : la signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée devra être enlevée ou efficacement masquée.

Art. 5 : les infractions au présent arrêté seront punies des peines de simple police à moins que d'autres lois et règlements ne prévoient d'autres peines en la matière.

Art. 6: Le présent arrêté sera transmis aux diverses autorités compétentes pour disposition.



Le Bourgmestre,

E. ARNOULD

Agent traitant : NOLLEVAUX E. (Service technique et travaux - 061/275.981)